

Zeitschrift:	Ingénieurs et architectes suisses
Band:	125 (1999)
Heft:	15/16
Artikel:	L'art de faire réapparaître un bâtiment: rénovation du siège de l'entreprise Nestlé à Vevey
Autor:	Della Casa, Francesco
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-79634

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'art de faire réapparaître un bâtiment

Francesco Della Casa,
rééditeur

Le besoin d'améliorer le bilan énergétique de bâtiments existants, le désir de projeter en façade une image de marque valorisante ou la volonté de soutenir une branche sinistrée de l'économie domestique ont fortement influencé, dans notre pays, la production bâtie de ces dix dernières années. La valorisation technique et économique du parc immobilier aussi bien public que privé a ainsi pris le pas sur des réflexions éthiques, sémiologiques ou typologiques, transformant le domaine bâti au gré de l'apparition de nouveaux produits industriels. Ceux-ci se disputent depuis lors avec acharnement un marché, dit de la rénovation, dont la perméabilité est d'autant plus grande que l'on ne dispose pas, la plupart du temps, d'un recul suffisant pour vérifier la durabilité de performances vantées par une publicité agressive, avec pour corollaire une médiatisation sans précédent d'interventions à la lisibilité instantanée, qui empruntent à la chirurgie¹ esthétique ses stratégies de séduction et son vocabulaire: photographies avant et après, lifting, relookage, cure de jouvence. Peut-être faut-il voir là, par un piquant renvoi sémantique, une revanche prise sur l'utilisation impertinente du terme «ravalement de façade», appliquée à certains procédés cosmétiques.

Dans ce contexte, quelques interventions se distinguent néanmoins en ce qu'elles font percevoir le travail de rénovation d'un bâtiment comme la mise en scène de sa réapparition. Cela implique de conserver la mémoire ou la trace d'un état initial, par le biais d'une attention particulière portée au détail constructif traité comme signifiant, par une rhétorique plastique du recouvrement ou par l'interprétation intelligente des conditions technologiques requises par le maître de l'ouvrage. Nous avons choisi de présenter ici trois de ces opérations, récemment terminées ou en voie d'achèvement.

Rénovation du siège de l'entreprise Nestlé à Vevey

Inauguré en 1960 et dernier ouvrage bâti du vivant de son auteur, l'architecte Jean Tschumi, le siège de la société Nestlé à Vevey (fig.1) s'est rapidement vu reconnaître le statut de chef-d'œuvre : salué par la critique², récipiendaire du Prix Reynolds pour l'utilisation novatrice de l'aluminium, il figure dans l'inventaire vaudois des bâtiments avec une note 2, réservée aux monuments d'importance régionale³. Quarante ans plus tard, le souhait du maître de l'ouvrage d'adapter ce centre administratif aux conditions actuelles de son exploitation ne pouvait donc être satisfait par une simple «mise aux normes», mais devait déjà répondre aux exigences de la conservation du patrimoine.

Diagnostic et contraintes

Chargés du mandat de rénovation, les architectes Jacques Richter et Ignacio Dahl Rocha ont opté pour un traitement différencié entre la façade, dont l'expression architec-



Fig.1. La façade sud du bâtiment de Jean Tschumi en 1960 (Archives Nestlé)

turale devait respecter scrupuleusement l'état original, et le plan, dont ils proposent une réinterprétation cohérente basée sur les potentialités typologiques du plan initial de Tschumi et un nettoyage des ajouts successifs. De la sorte, ils invitent à considérer la question de la valeur patrimoniale de cet objet à travers son appréhension visuelle en tant qu'objet sculptural, la transparence de son rez-de-chaussée et sa relation avec le site des rives du lac. D'entente avec le service des monuments historiques de l'Etat de Vaud, ils ont constaté que le sys-

tème de distribution du corps central, dont l'espace avait été encombré de placards en palissandre, ne représentait plus une substance originale à conserver à tout prix. Ils optèrent pour un dédoublement des couloirs et pour le remplacement des cloisons en brique par des parois vitrées, interprétant ainsi l'esprit de transparence du bâtiment.

La nouvelle distribution bilatérale permet de répondre d'autre part aux contraintes fonctionnelles requises par les utilisateurs tout en gommant la hiérarchie établie à l'origine entre les bureaux don-

¹ Dont, du reste, l'étyomon grec, «*kheirourgia*», signifie travail manuel

² Notamment par Bruno Zevi, «Una Y piccante più dell'Unesco», Cronaca 331, 11 septembre 1960, in Cronache di Architettura, vol. IV, Bari, 1971

³ Voir Jacques Gubler, «Les identités d'une région» in Werk-archithese N°6, juin 1977

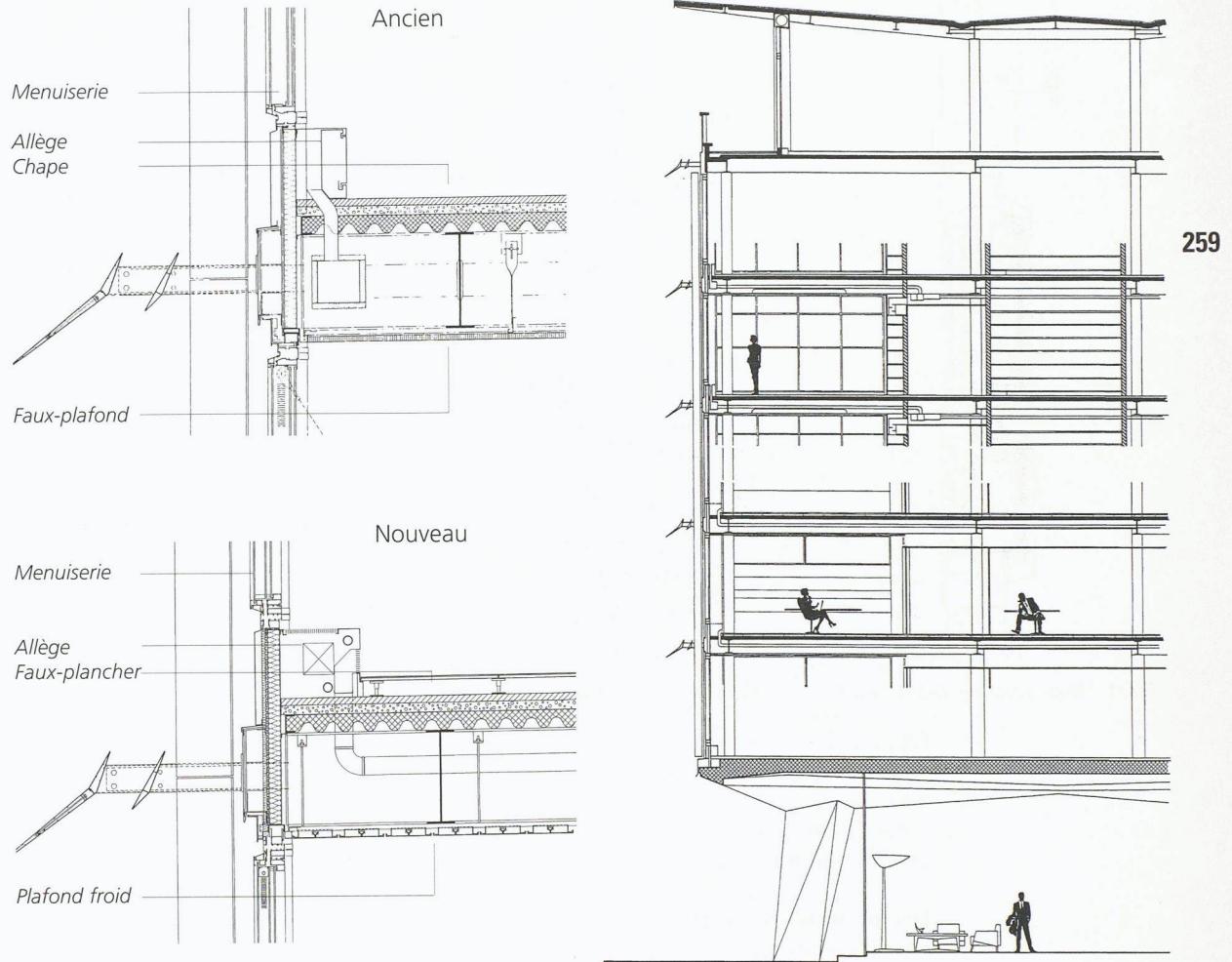


Fig.3. Coupes de détail de la façade sud du bâtiment (Document bureau Richter & Dahl Rocha)

nant sur le lac et ceux s'ouvrant sur la ville. Si le principe des bureaux cellulaires subsiste, la flexibilité voulue dans l'organisation des espaces en diverses configurations possibles répond à une certaine souplesse demandée aux collaborateurs dans l'organisation spatiale du travail. La flexibilité modulaire de la répartition des bureaux, de l'unité cellulaire au modèle «team» faisait du reste déjà partie

du concept initial de Tschumi, mais nécessitait une adaptation aux possibilités techniques aujourd'hui disponibles.

Les cinq étages de bureaux ont ainsi entièrement été rénovés, le chantier retrouvant temporairement la situation qui avait été la sienne à la fin des travaux du gros-œuvre (fig.2).

Cohérence de l'ensemble

L'adjonction, en 1975, d'une aile réalisée par les architectes Burckhardt & Partners et F. Brugger, est considérée par beaucoup comme une altération de l'édifice de Tschumi, cherchant à donner une cohérence fonctionnelle à l'ensemble, Richter et Dahl Rocha substituent donc au noyau de circulation verticale existant un projet d'articulation entre le bâtiment d'origine et la nouvelle aile, dont les niveaux sont différents. Cet espace de transition établit un rapport convaincant avec le superbe escalier Chambord pro-

jeté par Tschumi, qui a fait l'objet d'une restauration minutieuse et fidèle à l'état original.

Les conditions du mimétisme

Si ces interventions au niveau du plan relevaient de la capacité des architectes à proposer une revalorisation d'usage conforme aux vœux du maître de l'ouvrage, le traitement de la façade impliquait des contraintes plus délicates à résoudre. Bien que très sophistiquée à l'époque de sa réalisation, l'enveloppe originale ne répondait en effet plus aux exigences actuelles de confort thermique, phonique et d'étanchéité. Les éléments de façade, disposés selon une trame de 1,90 m, se composaient d'un vitrage extérieur, d'un store à lamelle manœuvrable depuis l'intérieur et d'un double vitrage isolant intérieur, l'ensemble offrant au regard une teinte verte émeraude caractéristique de l'identité du bâtiment. Il s'agissait donc, pour répondre au parti d'une conservation fidèle de

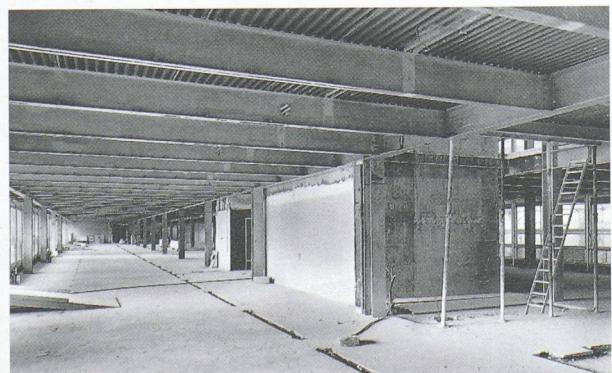


Fig.2. Vue intérieur du chantier avec, au sol, la trace des cloisons d'origine en maçonnerie de briques (Archives Nestlé)

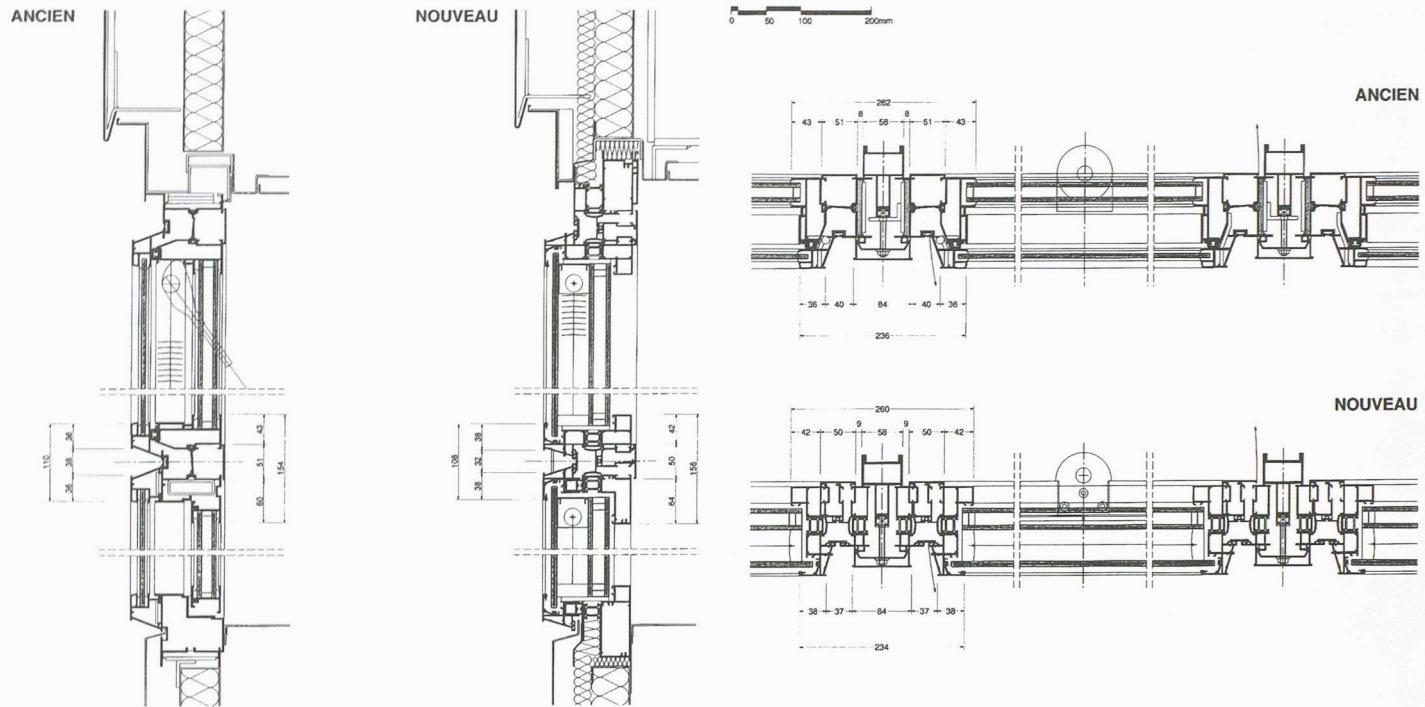


Fig. 4. Coupe verticale, façade nord

Coupe horizontale, façade nord

(Document bureau Richter & Dahl Rocha)

l'apparence esthétique extérieure, de rendre imperceptible la substitution complète de l'appareil de vitrage par un nouveau dispositif plus performant (fig.3).

Les instruments de l'illusion

L'organisation du chantier propose d'emblée une mise en scène du pari technique engagé, sous la forme

d'un voile déployé sur les échafaudages, reproduisant une œuvre de Ferdinand Hodler qui représente les Dents du Midi. Le choix de cette toile, propriété de la société Nestlé, a été arrêté en raison de sa tonalité bleue rappelant la couleur de la façade, de préférence à la simulation géographique plus réaliste qu'aurait procuré une toile du même

peintre, représentant les Cornettes de Bise et le Grammont, qui fait également partie de la collection Nestlé.

Simulant l'effacement momentané du bâtiment sous la reconstitution fictive du panorama des Alpes françaises, ce dispositif permet en même temps de «re-marquer» la valeur de monument du siège de



Fig. 5. Façade sud après rénovation (Photo Pierre Boss, Renens)



Fig. 6. Façade sud après rénovation (Photo Pierre Boss, Renens)

Nestlé lors du « re-dévoilement » de l'ouvrage, faisant de la durée du chantier un événement visuel.

L'effort technique qu'impliquait l'exigence de mimétisme exposée plus haut a été considérable : Il s'agissait en premier lieu de reconstituer l'alliage de silice et d'aluminium utilisé pour les contrecœurs et

les profilés verticaux, le *Grinatal*, dont la fabrication avait été abandonnée à la fin des années 60. Bien que ce matériau soit cher, la firme *Alusuisse*, qui s'est chargée de le reproduire spécialement à cette occasion, envisage de le relancer sur le marché.

Le maintien de proportions identiques pour les éléments de façade (fig.4) constituait l'une des principales contraintes que s'imposèrent les architectes. Les procédés retenus pour l'obtention d'une réplique fidèle sont les suivants :

- l'élaboration de profilés d'une dimension presque identique à l'original, bien qu'ils intègrent une coupure thermique et une barrière d'étanchéité ;
- l'utilisation de parcloses en aluminium éloxé reconstituant le subtil rapport de matières avec les montants verticaux et les bandeaux en *Grinatal*, tout en maintenant un joint d'ombre intermédiaire ;
- l'emploi d'un vitrage triple dans lequel est incorporé un store automatique, dont le moteur, en cas de panne, peut être remplacé sans porter atteinte au milieu confiné du sandwich de la façade ;

- l'application d'un verre extérieur anthélius doté d'un facteur réfléchissant mais dépourvu d'effet de miroir (fig.5 et 6).

L'amélioration des conditions de confort des utilisateurs est également obtenue par un plafond froid permettant un contrôle extrêmement précis du climat intérieur. Enfin, au rez-de-chaussée, les éléments ajoutés dans le hall d'accueil ont été supprimés et les grandes baies vitrées ont été munies d'un double vitrage. Celui-ci est disposé sur une structure légère qui supprime les ponts de froid mais n'altère pas la transparence voulue par Tschumi.

L'ensemble de l'opération de rénovation du siège de Nestlé a été déclenchée par la volonté, émanant de la direction générale de l'entreprise, de stopper le processus de grignotage inexorable de la substance historique du bâtiment qui résultait de la succession de petites interventions partielles. La nécessité d'une intervention globale cohérente manifeste une prise de conscience, celle de l'importance de la valeur patrimoniale comme instrument de la *corporate identity* du groupe Nestlé. □

Doublement de la façade de l'aile ouest du collège de Pully

Edifié au tout début des années 70 d'après des plans de l'architecte Reymondin, ce bâtiment scolaire appliquant le système constructif CROCS souffrait des défauts traditionnels affectant les constructions de ce type : vieillissement prématûr des éléments de revêtement *Eternit* du contrecœur, mauvais bilan énergétique. Souhaitant pouvoir bénéficier des subventions fédérales prévues dans le cadre du programme Energie 2000, la commune de Pully avait envisagé d'y remédier en remplaçant entièrement les éléments de vitrage coulissants et en recouvrant les bandeaux d'un bardage en pierre. Le mandataire retenu lors de l'appel d'offres, le



Fig. 1. L'aile ouest du collège principal de Pully, implanté dans la pente par le biais d'une succession de terrasses. (Photo bureau Devanthéry & Lamunière)